REPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION
---N° 12122022/034

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022</u>

NOMENCLATURE: 7.10.5

Communication du rapport de gestion et des comptes de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'exercice 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 12 DECEMBRE, À DIX HUIT HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 6 décembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS:

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, M. BONAZZI, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme CORVEE-GRIMAULT par M. GELARDIN, Mme CLISSON RUSEK par Mme NED, Mme COEUR-JOLY par M. DEL, M. HAUSEUX par M. BONAZZI

ETAIT ABSENTE:

Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 26

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 10

Mme LANGLAIS, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 12

M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 12

Mme SAUVEY, absente à l'ouverture, arrive 18 heures 16

Mme AWONO, absente à l'ouverture, arrive 18 heures 19

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 24

M. ANCELIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 36

M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 20 heures 05

Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 23 et révoque son pouvoir

M. RUPP quitte la séance à 01 heure 14

M. SIMONIN quitte la séance à 01 heure 17

Secrétaire de séance : M. LEGENDRE

Résultat du vote : Votants : 34

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0 PREND ACTE

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,

VU le rapport d'activité et les comptes de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte locales dont la commune est actionnaire.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et des comptes de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'exercice 2021.

Article 2 : DIT que la présente délibération sera notifiée à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Le Maire,

Patrick DONATH

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Tristan LEGENDRE

En application de la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 Le présent acte à été déposé à la Préfecture des Hauts-de-Seine,

16 DEC. 2022

Publié sur le site de la Ville, le

16 DEC. 2022